



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ D'OUVERTURE DU REGISTRE D'INSCRIPTION DU DNB (SESSION  
DE JUIN 2022)**

**Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,  
Recteur de l'académie de Lyon,  
Chancelier des universités**

Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon, Chancelier des universités,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.332-6, D.332-12, D.332-16 à D. 332-22 ;

Vu le décret n° 87-32 du 23 janvier 1987 modifié par les décrets du 22 août 2005, du 10 mai 2006 et du 15 mai 2007 instituant le Diplôme National du Brevet ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2015, modifié par l'arrêté du 27 novembre 2017 relatif aux modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Le registre d'inscription au diplôme national du brevet au titre de la session de juin 2022 sera ouvert du lundi 8 novembre 2021 à 9H00 (heure de Paris) au vendredi 3 décembre 2021 à 17H00 (heure de Paris).

**Article 2 :** La période d'ouverture du registre d'inscription au diplôme national du brevet est également applicable aux centres étrangers rattachés à l'académie de Lyon.

**Article 3 :** Seuls pourront être admis à subir les épreuves de remplacement du diplôme national du brevet, les candidats régulièrement inscrits dans les délais fixés à l'article 1 du présent arrêté.

**Article 4 :** Le secrétaire général de l'académie, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 06 octobre 2021

Olivier Dugrip